

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**Séance du 13 septembre 2007**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Robert ASSANTE - Jean-Marc BENZI - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Jean-Pierre TEISSEIRE - Claude VALLETTE.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Eric DIARD représenté par Pierre PENE.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Claude FRIGANT - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Roland POVINELLI - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Louis TOURRET.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**DPEA 758/07/BC**

**■ Fournitures de bennes de 12 m3 et 16 M3 pour la collecte des déchets ménagers et des déchets propres et secs recyclable sur le territoire communautaire -  
Approbation du marché  
DMG 07/106/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La délibération DPEA 13/023/BC en date du 12 février 2007 a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert relatif à l'acquisition de bennes de 12 m3 et 16 m3 pour la collecte des déchets ménagers et des déchets propres et secs recyclables sur le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

La consultation se décomposera en 2 lots distincts :

- Lot n°1 : Fourniture de bennes d'une capacité de 12 m3. Le nombre des bennes qui seront commandées au cours d'une année d'exécution sera compris entre un minimum de 3 bennes et un maximum de 12 bennes.

- Lot n°2 : Fourniture de bennes d'une capacité de 16 m3 Le nombre des bennes qui seront commandées au cours d'une année d'exécution sera compris entre un minimum de 3 bennes et un maximum de 12 bennes.

Ces marchés seront à bons de commande au sens de l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Leur durée est fixée à un an avec possibilité de reconduction expresse pour trois périodes d'un an sans que la durée totale ne puisse excéder quatre ans.

La Commission d'Appel d'Offres, au cours de sa séance du 5 septembre 2007, a retenu l'offre de FAUN pour un montant de 114 233 € HT par benne pour le lot 1 et l'offre de l'entreprise GEESINK NORBA pour un montant de 120 370 € HT pour le lot n°2

Il est donc proposé au Bureau d'approuver le marché et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant à le signer, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

### **Le Bureau de la Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code des Marchés Publics,
- L'arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
- La délibération FAG 22/129/CC du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAG 20/354/CC du 26 juin 2006,
- La délibération DPEA 13/023/BC en date du 12 février 2007 approuvant le lancement de l'appel d'offres
- La décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 5 septembre 2007.

### **Sur le rapport du Président,**

#### **Considérant**

- Qu'il convient par la présente délibération d'approuver les marchés attribués par la Commission d'appel d'offres lors de sa séance du 2007 et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant à les signer,

### **Après en avoir délibéré :**

#### **Décide**

#### **Article 1 :**

Est approuvé le marché relatif à la fourniture de bennes d'une capacité de 12 m3 (lot 1), attribué à l'entreprise FAUN pour un montant de 114 233 € HT par benne.

Le nombre des bennes qui seront commandées au cours d'une année d'exécution sera compris entre un minimum de 3 bennes et un maximum de 12 bennes.

La durée du marché est fixée à un an avec possibilité de reconduction expresse pour trois périodes d'un an sans que la durée totale ne puisse excéder quatre ans.

**Article 2 :**

Est approuvé le marché relatif à la fourniture de bennes d'une capacité de 16 m<sup>3</sup> (lot 2), attribué à l'entreprise GEESINK NORBA pour un montant de 120 370 € HT par benne.

Le nombre des bennes qui seront commandées au cours d'une année d'exécution sera compris entre un minimum de 3 bennes et un maximum de 12 bennes.

La durée du marché est fixée à un an avec possibilité de reconduction expresse pour trois périodes d'un an sans que la durée totale ne puisse excéder quatre ans.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer les marchés ainsi que tout document nécessaire à leur exécution.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine. Opération : 2006/00007- Sous Politique : G120 - Fonction : 812- Nature : 21571.

Certifié conforme  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole  
Vice Président du Sénat

Jean-Claude GAUDIN